

CSE : bientôt le retour du QF !

1^{er} octobre 2024

Après une année de transition, le pire est à venir !

Pour l'année 2024, la CFDT aux commandes du CSE, a fait voter en entente avec la CGT un mode de subvention « de transition », avec comme objectif affiché un retour au QF.

Les effets sur les subventions ont déjà été visibles : **passage d'un taux de subvention de 80% à 50%**, et surtout **des plafonds en forte diminution** (une baisse de plus de 40% pour les familles jusqu'à 2 enfants, et une baisse de plus de 30% pour les familles avec 3 enfants).

Mais cela n'était qu'un amuse-bouche. La suite du menu est en train d'être préparée, et nous ne la trouvons pas très appétissante :

En entrée, une position dogmatique de la CFDT : le traditionnel QF

Concrètement, votre taux de subvention sera lié aux revenus de votre foyer et au nombre de parts fiscales. D'après les premiers chiffres communiqués par la CFDT **le taux de subvention serait compris entre 30% et 75%** en fonction de ce fameux QF.

Nous trouvons cet écart de subvention énorme et non justifié.

Mais pour pouvoir calculer votre QF, vous devrez **fournir votre avis d'impôts** ! Or il s'agit d'un document extrêmement personnel, qui contient des **données sensibles** (et pas uniquement le revenu). Beaucoup de salariés trouvent **déplacé et intrusif** cette obligation de fournir notre avis d'imposition pour pouvoir bénéficier de subventions du CSE.

En plat principal, une spécialité de la CFDT : des taux et des plafonds différents pour les activités

Si vous voulez profiter de votre subvention, **vous êtes donc obligés de participer** aux sections, aux voyages collectifs, aux colonies, à la billetterie, ...

Or chaque salarié n'a pas forcément le souhait ou la possibilité de participer à toutes les activités proposées. Si vous n'avez pas d'enfant, les colonies ne vous intéresseront pas. Si vous avez des enfants en bas âge, vous participerez peu aux afterwork. Si vous habitez loin, vous préférerez vous inscrire à des associations proches de chez vous plutôt qu'aux sections CSE.

Finalement, la CFDT se targue d'un affichage « social » du QF. Mais en réalité il est (volontairement ?) gommé par une **incapacité pour la majorité des salariés à réellement profiter de leur subvention**.

C'est pourquoi à la CFE-CGC **nous préférons la liberté de choix** et la simplicité avec **un plafond et un taux de subvention unique et clair** !

Enfin en dessert, la suppression de certains plafonds

Et c'est une fin de repas bien écœurante qui nous est proposée. En effet la CFDT propose de mettre en place des plafonds (encore inconnus à ce jour !) sur les offres flexibles (vacances liberté, chèques vacances, garde d'enfants, ...) mais pas sur les grands voyages !

Le résultat ? Une **inéquité totale de traitement** en fonction de vos souhaits de voyages ! Par exemple, vous êtes sélectionnés pour le voyage au Japon (couple avec un enfant de + de 16 ans) proposé par le CSE en 2025, et vous avez un QF « avantageux » : vous pouvez être **subventionné à hauteur de 7200 € !!!** Alors que si vous n'avez pas la chance d'être sélectionné ou que vous avez **envie de passer vos vacances de votre côté...** vous serez soumis à un plafond (800 € ?)

La CFE-CGC n'a pas la même vision des subventions CSE

Ce nouveau système de subventionnement doit être voté prochainement en réunion plénière du CSE

Nous voterons défavorablement sur ces propositions

Notre vision des subventions CSE, c'est un **système simple et compréhensible** (un taux unique pour tous), une **liberté de choix des activités** (un seul plafond de subvention unique pour l'ensemble des prestations) et **aucune donnée sensible ou personnelle** à communiquer.

Sur ces bases, nous aurions été ouverts et constructifs pour trouver un « paramétrage » du système qui puisse satisfaire toutes les parties prenantes.

Nos élus au CSE restent mobilisés et à votre écoute :



Ne loupez plus rien de l'actualité !

Installez l'application
My CfeCgc ADS



On vous accompagne :

Resp. Section Toulouse : **Tanguy Theblin** 06 21 88 18 16

Représentant Syndical CSE : **Julien Tingaud** 06 03 01 97 15